



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**CONVENTION 2014-2020 CONCERNANT LE PAIEMENT DISSOCIÉ D'AIDES
DÉPARTEMENTALES EN CONTREPARTIE DU FEADER**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : M. DELMOND, Mmes HELDERLE, JENN, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 3232-1-2 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017 relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU la convention d'autorisation de financement complémentaire relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques n°CP-2016-9-6-2 du 7 octobre 2016,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 5 mai 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention relative à la gestion en paiement dissocié par l'ASP du cofinancement par le FEADER des aides du Département du Haut-Rhin, hors système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de la programmation 2014-2020, jointe en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président du Conseil départemental à la signer et à prendre toutes les décisions nécessaires à son exécution.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', is written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité